

**excellence in finance**

# Séminaire Compliance

**MERCREDI  
7 MARS 2018**

**LIEU  
ECOLE CLUB MIGROS LAUSANNE FLON**

# Séminaire Compliance

## EN BREF

Le monde bancaire est un monde en constante évolution, en tous les cas au niveau de sa législation et de son application devant les tribunaux. Aussi, il est parfois difficile pour le conseiller bancaire de s'y retrouver et surtout de mesurer véritablement la responsabilité qui lui incombe par rapport à l'application des règles découlant de la législation bancaire. A cet égard, le conseiller bancaire se retrouve souvent obligé de jongler entre les règles qui relève principalement du droit prudentiel (ex : LBA) et les règles qui régissent des rapport de droit privé entre lui et son client (devoir d'information, art. 11 LBVM).

Il est donc peu aisé dans ces conditions de mesurer les obligations qui doivent réellement être assumées par le banquier et dont la violation engage directement sa responsabilité. La pratique des tribunaux offre une image intéressante de ce qui est attendu de la part du banquier lorsqu'il est amené à suivre et faire respecter les règles découlant de la LBA ou de l'art. 11 LBVM.

Le présent séminaire a pour but d'offrir une image actualisée de la pratique des autorités judiciaires dans le cadre de l'application des règles LBA et de l'art. 11 LBVM. Le cours se focalise spécifiquement sur ces deux aspects qui font l'objet d'une abondante jurisprudence.

Force est de constater qu'il y a souvent un certain décalage entre la pratique judiciaire et la réalité du terrain. Aussi, le cours permet de comprendre ce que les tribunaux ou la FINMA attend du banquier et dans quelle situation, sa responsabilité pénale ou civile pourrait être engagée.

## PARTICIPANTS / PUBLIC CIBLE

La formation s'adresse aux conseillers et planificateurs financiers, aux conseillers en prévoyance, aux gérants de fortune et à toute autre personne qui conseille des clients privés dans leurs affaires financières de façon intégrale - et qui souhaite actualiser et approfondir ses connaissances.

## OBJECTIF

Les participants ...

- Se familiarisent avec les obligations découlant de la LBA en particulier en matière d'identification du cocontractant, de l'ayant-droit économique, ou de transactions particulières ;
- Sont en mesure d'identifier des situations à risques et de comprendre comment les gérer conformément à la loi ;
- Maîtrisent l'étendue de leurs obligations découlant des art. 3 à 9 de la LBA ;
- Connaissent la portée de l'art. 11 LBVM et dans quelles mesures la loi leur impose un devoir d'information ;
- Sont capables de comprendre l'étendue de leur devoir d'information en fonction de la relation contractuelle qu'ils ont avec leurs clients (« Execution only », Conseil en placement, Mandat de gestion de fortune discrétionnaire ;
- Sont en mesure de comprendre ce que la loi et les tribunaux attendent d'eux lorsqu'ils sont amené à appliquer les règles LBA ou de l'art. 11 LBVM.

## PROGRAMME

0830 – 0900	Salutations – présentation - introduction
0900 – 1015	La responsabilité du banquier sous toutes ses formes
1015 – 1045	Pause
1015 – 1215	La pratique judiciaire en matière de LBA
1215 – 1330	Pause de midi
1330 – 1500	Le devoir d'information du banquier (11 LBVM)
1500 – 1515	Pause
1515 – 1645	L'étendue du devoir d'information au regard de la pratique des tribunaux
1645 – 1700	Synthèse – clôture

## EXIGENCES / PREREQUIS

Expérience professionnelle dans le conseil de clients privés. Connaissances de base des différentes formes juridiques des sociétés.

## METHODOLOGIE

Le contenu fait l'objet en premier lieu de courtes présentations, puis de mise en commun. Enfin, il est travaillé sous forme d'études de cas.

## DIRECTION



**Jean-Charles Cotting**, Directeur Mendo SA Suisse romande

Planificateur financier avec brevet fédéral

## INTERVENANT



**Patrick Michod**

CAS Compliance-Management réglementation et déontologie bancaire

Brevet d'avocat

LL.M. in Banking and Financial Law

## DATE

Mercredi 7 mars 2018

08.30 – 17.00

## LIEU

### **ECM = Ecole Club Migros Lausanne Flon**

Rue de Genève 35


1003 Lausanne

<https://www.google.ch/maps/place/Ecole-club+Migros+Lausanne/@46.5223417,6.6252559,15z/data=!4m5!3m4!1s0x0:0x12ac5bdae9ec88e18m2!3d46.5223417!4d6.6252559>

Vous pouvez y arriver facilement en transports publics, Métro Flon, ou en voiture, puisqu'il y a le parking des cinémas à proximité.

## COÛTS

**Promotion pour le premier semestre 2018 à CHF 490** la journée.

**mendo  proclub** Si vous êtes membre du **Mendo pro Club**, nous vous offrons une promotion de 20% sur votre investissement, soit la journée à CHF **390.00**.

Ce prix inclut les supports de cours. Le repas de midi est non compris.

## CRÉDITS

Mendo SA est reconnue comme prestataire de formation par le bureau opérationnel CICERO de l'Association pour la formation professionnelle en assurance AFA ainsi que par la Swiss Financial Planners Organization SFPO. La présente formation est homologuée auprès de ces deux organismes pour un total de 8 crédits CICERO / CEC SFPO. La présence intégrale à la journée de cours est requise pour obtenir ces crédits.

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

Au maximum 22 participants.

En dessous de 10 inscriptions, nous nous réservons le droit de reporter la formation.

## INSCRIPTION ET DESINSCRIPTION

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur notre site internet [www.mendo.ch](http://www.mendo.ch) sous „Inscription“ en haut à droite. Veuillez prendre connaissance des conditions de désinscription explicitées dans les Conditions générales de participation, à lire impérativement lors de votre inscription (en fin de formulaire d'inscription).

**Délai d'inscription jusqu'au mercredi 14 février 2018.**

## ATTESTATION DE PARTICIPATION

Une attestation de participation vous sera remise suite au cours.

**Séminaire**

## BRÈVE PRÉSENTATION DE MENDO SA

Centre d'enseignement reconnu pour la qualité de ses cours, la société Mendo SA est spécialisée dans la formation financière certifiée depuis plus de quinze ans. Son vaste réseau de partenaires ainsi que sa présence à l'échelle nationale en font le leader dans la formation au conseil à la clientèle dans le domaine financier.

Présente dans les plus grandes villes de Suisse grâce à ses partenaires, Mendo SA regroupe une **vingtaine de chargés de cours**, disposant tous d'un solide bagage pratique et théorique. Leur dynamisme, leur professionnalisme et leurs compétences pratiques sont régulièrement soulignés par les participants à nos formations.

Très régulièrement mis à jour en fonction des derniers changements enregistrés dans le domaine financier, les contenus des cours sont construits sur une idée forte : ils doivent être immédiatement **utiles** et ponctués d'exemples **pratiques**.

Un appui à la préparation aux examens est également proposé aux participants. Leur succès est notre plus grand motif de fierté : le taux de réussite obtenu par nos élèves aux examens fédéraux dépasse, chaque année, la moyenne nationale.

Au delà de ce succès ponctuel, nous formons des professionnels qui améliorent leur pratique quotidienne, acquièrent de nouveaux clients grâce à leurs nouvelles compétences et sont des professionnels compétents à la pointe de leur métier.